



GROUPES PARLEMENT DE LA FWB & DU SÉNAT

Agir par la Culture

présentent

2002
2012

10 ans de la loi ASBL Et après ?

**ENTRÉE
GRATUITE**
SUR RÉSERVATION*
PAR COURRIEL À
mmd@brutele.be

Mercredi 9 mai 2012

Colloque au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
72 rue Royale à 1000 Bruxelles

Organisé par les Groupes PS du Parlement de la FWB et du Sénat, l'Institut Emile Vandervelde et « Présence Actions Culturelles »
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

*Prière d'indiquer le nombre de personnes et l'atelier choisi





PROGRAMME

9h00 : Café

9h15 : Accueil par Jean-Charles LUPERTO, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

9h30 : Introduction - Jean-François ISTASSE, député de la Fédération Wallonie-Bruxelles

9h45 : Fadila LAANAN, Ministre de la Culture et de la Santé :
"Les outils du monde associatif répondent-ils aux enjeux sociétaux actuels ?"

10h00 : Michel DAVAGLE, juriste et auteur : « La bonne gouvernance dans le fonctionnement des ASBL »

10h30 : Bernadette SOUDAN, greffier au Tribunal du Commerce de Bruxelles :
« Comment améliorer les procédures ? »

11h00 : Guy CREVECOEUR, Président de l'Association Interfédérale du Sport Francophone
« Problèmes rencontrés par les associations de terrain. »

11h30 : Anne FIVE, juriste au Centre d'Action Laïque :
« Mise en œuvre de la loi du niveau général au niveau local : l'importance de la formation. »

12h00 : Questions-réponses avec la salle

12h30 : Lunch

De 13h30 à 15h00 : deux ateliers au choix des participants

13h30 :

Atelier 1

La gestion quotidienne des ASBL,

Les statuts, la responsabilité des administrateurs, la bonne gouvernance, les formalités administratives, etc.
Avec la participation des Agences Conseil AGES, IDEJI et SYNECO.

Rapporteuse Olga ZRIHEN

Atelier 2

La comptabilité et la fiscalité des ASBL,

Les nouvelles obligations comptables, la catégorisation des ASBL, le dépôt des comptes, etc.
Avec la participation de l'Agence Conseil SEMAFOR et Michel DELHOVE, réviseur d'entreprise

Rapporteur : Ahmed LAAOUEJ

15h00 : Pause café

15h15 : Séance plénière

Synthèse des travaux par Jean-François ISTASSE sur base des rapports des ateliers :
« Quelles améliorations apporter à la loi de 2002 ? »

16h00 : Questions-réponses avec la salle

16h30 : Verre de l'amitié

10 ans de la loi ASBL

E.B. Jean-François Istasse, 13, rue des Pèlerins, 4800 Nivelles

